

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉPLACEMENT DU MARCHÉ
N° 2024-54-CT**

Le Maire de Barfleur,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le quai à l'occasion de la fête foraine,

A R R Ê T É :

Article 1 : Le marché sera déplacé le samedi 10 août 2024 sur la place du Général de Gaulle (devant la Poste).

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur la place du Général de Gaulle à partir du vendredi 09 août 2024 à 21h et jusqu'au samedi 10 août 2024 à 14h.

Article 3 : Le stationnement sera interdit Rue de la Planque, à partir de la Rue de la Poste jusqu'à la Rue de l'Abbaye, le 10 août 2024. La circulation Rue des Jardins sera interdite le 10 août 2024.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 5 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Barfleur, le 10 juillet 2024

Le Maire
Christiane TINCELIN

